

YT 28/09/2017

## Sur-complémentaire APGIS

Notre régime Groupe « Frais Médicaux » doit obligatoirement satisfaire à l'obligation légale d'être « Contrat Responsable » au 1er novembre 2017.

Ainsi elle doit appliquer les limites de remboursement afin d'être en conformité.

**Pour conserver les mêmes niveaux de remboursements sur les :**

- Consultations spécialistes (ex : consultation à 60€, le reste à charge du salarié sera de 14€),
- Actes techniques et radiologie (ex : consultation à 200€, le reste à charge du salarié sera de 85€),
- Honoraires médicaux et chirurgicaux (ex : honoraires 2100€, le reste à charge du salarié sera de 1100€),

**Proposition Validée :**

Mise en place d'une offre INDIVIDUELLE,  
OPTIONNELLE et FACULTATIVE.



**Cela représentera pour 2017/2018  
une cotisation mensuelle de 4,90€ à 5€.**

**Le SNEC conseille aux salariés du Groupe de souscrire à  
cette sur-complémentaire.**

**Le choix d'une bonne santé ne se porte pas forcément sur  
le fait que le praticien soit « OPTAM » ou pas  
mais sur la qualité de ses soins.**

L'APGIS contactera l'ensemble des salariés pour leur proposer de souscrire ou non à cette sur-complémentaire.

En cas d'acceptation, la cotisation sera prélevée directement par l'APGIS.

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE – SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

e-mail : [secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com](mailto:secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)